

## **Règlement du Jeu-Concours Facebook & Instagram "Journée de la Gaufre - Waffle Factory"**

**ARTICLE 1 – OBJET** La société Waffle Factory (ci-après dénommée la "Société Organisatrice") organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommé "le Jeu") sur les plateformes Facebook et Instagram, du 21 mars 2025 au 23 mars 2025 à 23h59, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

**ARTICLE 2 – PARTICIPATION** Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure avec autorisation parentale, résidant en France, Belgique, La Réunion, La Martinique, le Maroc et la Suisse (ci-après le "Participant"), à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leurs conjoints et les membres de leur famille.

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

**ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION** Pour participer, les Participants doivent :

- Aimer la publication du jeu-concours sur Facebook ou Instagram.
- Commenter la publication en donnant la réponse correcte ou très proche à la question posée.

Une seule participation par personne et par plateforme sera prise en compte. Toute participation ne respectant pas ces critères sera considérée comme nulle.

**ARTICLE 4 – DOTATION** Les 10 gagnants recevront chacun :

- Une nouveauté exclusive Waffle Factory offerte, Le Frappé Gaufre, en point de vente le 25 mars 2025
- Un ticket à gratter offrant une surprise supplémentaire
  - Des cadeaux wahou : 1 x PS5, 1 x drone, 1 x enceinte, 1 x wonderbox aventure, 1 x carte Illicado de 100€
  - Des cadeaux miam : Nappage, Gaufre de Liège nature, Menu Boisson, Waffine, Hot&Crazy

Les lots ne sont ni modifiables, ni échangeables contre de l'argent ou tout autre bien ou service.

**ARTICLE 5 – ATTRIBUTION DES DOTATIONS** Les gagnants seront sélectionnés parmi les participants ayant donné la bonne réponse sous la publication du jeu-concours sur les comptes Facebook et Instagram de Waffle Factory le 23 mars 2025 après 23h59.

Les gagnants seront contactés en message privé afin de fournir leurs informations nécessaires pour récupérer leur lot (Nom-Prénom et adresse mail).

**ARTICLE 6 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES** Les informations collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à la Société Organisatrice pour la gestion du Jeu et

l'attribution des dotations. Les gagnants autorisent la publication de leur nom sur les pages officielles de Waffle Factory.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en contactant la Société Organisatrice.

**ARTICLE 7 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement des plateformes Facebook et Instagram, d'erreurs d'affichage, d'interruptions ou de tout autre problème technique empêchant le bon déroulement du Jeu.

En cas de fraude ou de participation non conforme au présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure le participant fautif et d'engager toute action nécessaire.

**ARTICLE 8 – MODIFICATIONS ET ANNULATION** La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Jeu en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

**ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION** Le présent règlement est régi par la loi française. Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du règlement relèvera des tribunaux compétents.